

Sept-Îles, le 21 février 2018

Monsieur Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat à la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation
à la mine de Mont-Wright à Fermont**

Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver les réponses à votre question :

1- La réalisation du projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright entraînerait des variations saisonnières de débits dans la rivière aux Pékans et dans la rivière Moisie, à l'intérieur des limites de la réserve aquatique projetée. Pour la rivière aux Pékans, les différences mensuelles seraient de l'ordre de -22,9% (en mars) à +7,5% (en septembre) immédiatement en aval de l'exutoire du lac Webb tandis que pour la rivière Moisie, les différences mensuelles seraient de l'ordre de -3,7% (en mars) à +1,2% (en septembre) immédiatement en aval de la rivière aux Pékans (DA4). Est-ce que ces variations de débits sont susceptibles d'entraîner un effet (positif ou négatif) sur les poissons dans les rivières aux Pékans et Moisie? Précisez.

De façon générale, de fortes modifications de débits à la baisse peuvent engendrer des pertes d'habitats pour les poissons. Par exemple, des milieux de fraie peuvent être exondés, donc l'habitat ne peut plus remplir sa fonction. En période d'incubation, ceci peut avoir des effets directs la survie des œufs qui devient alors compromise et lors d'assèchement, cela entraîne la mortalité. À l'inverse, une augmentation du débit peut aussi représenter des pertes, modifiant les caractéristiques physico-chimiques de l'habitat. Par exemple, les caractéristiques propres aux aires d'alevinage et aux frayères favorisent leur utilisation par le poisson. Des modifications de la hauteur de la colonne d'eau et de la vitesse du courant sont donc susceptibles de modifier les types d'habitat et d'en diminuer leur potentiel d'utilisation, pouvant ainsi se traduire par des pertes d'habitats.

Les modifications de débit sur les autres mois de l'année, en lien avec d'autres étapes du cycle de vie des différentes espèces piscicoles présentes peuvent aussi avoir certains effets. Par exemple, dans le cas de modifications rapides, les variations de débits à la hausse sont susceptibles d'entraîner l'échouage de juvéniles.

... 2

Toutefois, en ce qui concerne le cas précis des modifications de débit dans la rivière Moisie, les variations de débits présentées auront probablement que des impacts mineurs. Pour le saumon atlantique présent dans la rivière Moisie, les impacts devraient être faibles considérant la localisation de la limite de montaison de l'espèce. Un obstacle infranchissable plus en aval est situé à une centaine de kilomètres du lac Webb. Au-delà de cette limite, nous ne sommes plus dans le domaine du saumon, son habitat s'arrêtant au km 230,7 de la rivière Moisie. C'est plutôt localement que les effets seront plus fortement ressentis et ils s'amourneront en s'éloignant du site. Ainsi, bien que la rivière aux Pékans soit l'un des principaux tributaires de la rivière Moisie, il s'agit d'une rivière alimentée par de nombreux autres lacs et ruisseaux.

En conclusion, les impacts de ces variations de débits sont susceptibles d'être négatifs sur la faune ichthyenne, mais d'intensité et d'effet variable dépendamment du facteur d'éloignement. Des pertes d'habitat peuvent y être associées, tel que présentées aux sections 8.2.2 et 8.2.3 de l'étude d'impact sur l'environnement datée d'avril 2016. D'ailleurs, là où les impacts les plus forts sont attendus, le promoteur propose de mettre en place un suivi des conditions hydrologiques dans le tributaire et l'émissaire du lac Webb afin de déterminer si le projet occasionne des effets au niveau de l'habitat du poisson (tel que précisé à la réponse du promoteur transmise dans le document de réponses aux questions et commentaires du MDDELCC, Janvier 2017). Tout cela reste toutefois difficile à évaluer avec précision dans les milieux ne faisant pas l'objet de suivi.

2- Des participants à l'audience publique ont demandé que soient pêchés et déplacés dans d'autres milieux aquatiques les poissons présents dans les lacs et ruisseaux qui seraient détruits par le projet.

Quel est le point de vue du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs au sujet de cette proposition?

Lors de la réalisation du projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation, il est possible que les poissons présents puissent se déplacer dans les tributaires ou émissaires au fur et à mesure que les lacs concernés seront remblayés, ce qui fait en sorte qu'il n'y aura peut-être pas de mortalité de poisson.

Dans le cas où le promoteur souhaite réaliser la capture et le transport des poissons, des autorisations seront nécessaires. Le MFFP analysera à ce moment les propositions du promoteur concernant le projet de relocalisation avant de délivrer le permis.

Est-ce que cette mesure a déjà été réalisée pour d'autres projets nécessitant une autorisation?

Cette mesure est présentement appliquée dans le cadre du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, où quelques populations allopatriques d'omble chevalier *oquassa* (2 lacs seront ennoyés) sont transférées dans des lacs sans poisson pour conserver leur caractère allopatrique. En effet, cela est exceptionnel car l'omble chevalier *oquassa* se retrouve normalement en sympatrie. C'est le seul cas, les autres espèces de poisson présentes dans d'autres lacs ennoyés, n'étant pas transférées. Jusqu'à maintenant, les poissons transférés survivent mal dans leur nouveau milieu. Des investigations pour mieux comprendre ce qui se passe ont présentement lieu et d'autres lacs sans poisson récepteurs sont à l'étude.

Qu'elles seraient les contraintes qui pourraient en compromettre l'efficacité?

- Transmission de maladies
- Logistique du transport
- Risques associés à la manipulation
- Affaiblissement de la génétique
- Baisse de la qualité de pêche dans les lacs récepteurs
- Introduction d'individus dans un milieu à l'équilibre
- Etc.

Qu'elles seraient les mesures à prendre pour prévenir d'éventuelles répercussions sur les écosystèmes où les poissons seraient réintroduits?

Il faut bien documenter le milieu récepteur, soit les conditions physico-chimiques et biologiques (état de référence) et la connectivité avec les autres milieux aquatiques afin d'évaluer les coûts/bénéfices à la réalisation d'un tel projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain Boulianne', with a stylized flourish.

Sylvain Boulianne